

Prendre le large...

► LE BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MARITIME

VOL. 18 - BULLETIN SPÉCIAL
JUIN 2022

FINANCEMENT DISPONIBLE POUR NOS MARINS

Mesure d'aide de financement offert par Services Québec

Savez-vous qu'il existe un programme d'aide financière dédié aux entreprises maritimes pour les formations réglementées?

QU'ENTEND-ON PAR FORMATION MARITIME RÉGLEMENTÉE?

Il s'agit d'une formation découlant de l'application ou de la mise en vigueur d'une loi ou d'un règlement, en vertu duquel un travailleur doit obligatoirement fournir, à un organisme réglementaire, une attestation de formation émise par un établissement de formation reconnu.

La finalité de la démarche vise la recevabilité à l'obtention ou au maintien d'un certificat, d'une compétence ou d'un brevet émis par l'organisme réglementaire. Quelles sont les conditions d'admissibilité à l'aide financière de Services Québec?

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE DE SERVICES QUÉBEC SONT LES SUIVANTES :

- Obtenir une promesse d'embauche d'une organisation maritime (fournie par l'employeur);
- ET
- Être sur le marché du travail depuis au moins deux ans (preuve fournie par l'employeur).

Informez-vous auprès de votre employeur maritime pour voir vos possibilités de bénéficier, la demande doit être faite par eux!

EXISTE-T-IL UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PERMETTANT D'ENCOURAGER LA PROGRESSION DE CARRIÈRES CHEZ LES OFFICIERS?

Oui, il existe une enveloppe d'aide financière dédiée au perfectionnement des marins et gérée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre maritime et le Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU). Le Ministère des Transports du Québec (MTQ) offre aux marins, un financement pour l'avancement de leur carrière.

Pour les candidats admissibles, ce financement permet de défrayer 50 % du coût des formations conduisant à des brevets d'officier de navigation ou de mécanique de marine.

CALENDRIER AUTOMNAL

DISPONIBLE AU CFMU!

Pour votre information, la saison estivale arrive à grand pas et le CFMU sera fermé du 23 juillet au 7 août 2022 inclusivement. De plus, le calendrier d'automne 2022 est maintenant disponible [ici!](#)

Il est important de savoir que dû au grand volume d'inscriptions, le délai de traitement pourrait être plus long qu'à l'habitude.

Prendre le large...

► LE BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE MARITIME

VOL. 18 - BULLETIN SPÉCIAL
JUIN 2022

AUGMENTEZ VOTRE VISIBILITÉ SUR LE WEB!

Quelques places sont encore disponibles sur notre site Web afin d'afficher le logo de votre entreprise.

En affichant votre logo au bas de notre page d'accueil, vous bénéficierez d'un espace optimal pour accroître le trafic vers votre site Web.

Si vous souhaitez augmenter votre Visibilité sur le Web en profitant d'un espace sur notre site, contactez-nous au maritime@csmoim.qc.ca

Les détenteurs de brevets émis dans un autre pays, qui sont en processus de conversion pour obtenir un brevet canadien, peuvent également se prévaloir de cette aide financière.

Contrairement à l'enveloppe financière de Services Québec pour la formation réglementée, les demandes doivent être formulées par les individus, après avoir fait leur inscription au CFMU.

Vous trouverez le formulaire à remplir [ici](#).

Le formulaire doit être envoyé par la suite à l'adresse suivante : maritime@csmoim.qc.ca afin de déterminer son admissibilité. Par la suite, c'est le CFMU qui contactera le candidat pour la balance du paiement.

Rappelez-vous que ce financement est dédié aux officiers seulement, pour l'obtention d'un premier brevet ou un brevet supérieur !

N.B. : Ce n'est pas éligible pour la maintenance d'un brevet.

Voici la [liste des formations éligibles au financement du MTQ](#). Certaines restrictions s'appliquent.

La période d'admissibilité pour les deux aides de financement est pour les formations données entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page dédiée au financement sur notre [site Web](#).

Pour plus d'informations sur le financement, veuillez nous contacter au : maritime@csmoim.qc.ca

Bonne saison estivale à tous et à toutes!